



Conditions générales de vente 2024-2025

Les écuries de CHAMPLONG

PREAMBULE

Tout usager qui fréquente Les écuries de Champlong s'engage à respecter le présent règlement intérieur et les conditions générales de vente.

LE FORFAIT ANNUEL ET LA CARTE DE 10 HEURES

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. Le forfait annuel comprend 33 séances hors vacances scolaires, du 16 septembre 2024 au 29 juin 2025. Pris en cours d'année, le forfait couvre la période restant à courir. En cours d'année, il est possible, sous réserve de places disponibles et avec accord de l'enseignant, de changer de reprise. Ce changement est définitif, s'il est isolé, c'est une récupération que vous gérez directement depuis la plateforme. Les forfaits sont strictement individuels et ne peuvent donner cession à d'autres membres. La carte de 10h peut être familiale.

REGLEMENT DU FORFAIT

L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue à l'achat. Différentes possibilités d'encaissement sont proposées. (paiement en 4 fois, chèques vacances, virement mensuel) Les prix des forfaits annuels incluent des frais de dossier.

Interruption d'un forfait annuel

Le forfait annuel constitue un **engagement irrévocable** de l'adhérent.

L'interruption d'un forfait annuel en cours de saison équestre peut donner lieu à remboursement dans deux cas uniquement : la grossesse ou un certificat médical.

Toute demande de remboursement doit être faite par lettre recommandée AR adressée aux écuries de Champlong au début de l'arrêt et être accompagnée d'un certificat médical mentionnant l'incapacité à pratiquer une activité équestre et sa durée. A défaut de certificat médical et à défaut de respecter la date d'enregistrement, la demande ne sera pas instruite. Les reprises incluses dans la durée de l'arrêt médical ne donnent pas lieu à récupération. En dehors de ces deux cas, l'absence à une ou plusieurs reprises ne donne droit à aucun remboursement.

RECUPERATION

En cas d'absence, les reprises dépendant d'un forfait annuel peuvent donner lieu à récupération, dans la limite :

- de 4 séances par an par forfait enfant ou adultes
- de 3 pour les baby de 3 à 5 ans
- de 6 pour les propriétaires,

et à condition d'avoir été annulées au minimum 12 heures à l'avance. Les récupérations sont **possibles tous les jours de la semaine dans les 2 mois suivant l'absence et avant la fin du forfait en cours**, sous réserve de place disponible. Certains jours pourront par ailleurs être fermés aux récupérations (animations et/ou concours, etc)

Ces annulations génèrent automatiquement une/des récupération(s) sur les comptes personnels Kavalog des cavaliers concernés. Les récupérations peuvent se faire dans une reprise de niveau équivalent ou inférieur. Une reprise non prise doit être annulée au minimum 12 heures à l'avance pour pouvoir donner lieu à récupération. A défaut d'annulation d'une reprise dans ces conditions, le membre absent ne pourra pas récupérer la reprise non effectuée et se verra pénalisé par la perte d'une récupération. Les récupérations par anticipation sont autorisées à condition de s'être désinscrit préalablement de la reprise qui ne sera pas prise. La récupération doit se faire dans les deux mois qui suivent la reprise non effectuée et au plus tard à la fin des forfaits de la saison en cours. Toute récupération doit faire l'objet d'une inscription préalable qui doit être faite au plus tard 12h avant la reprise

Nous vous précisons que toutes les dates de reprises apparaissent sur votre espace personnel et que les cours sont maintenus les jours fériés.

ACTIVITES, STAGES, ANIMATION, CONCOURS

Les inscriptions aux stages, animations, perfectionnements, compétitions et à toutes autres prestations **sont fermes et non modifiables**. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Ces dernières ne donnent lieu à aucun remboursement ni à aucun report pour quelque raison que ce soit.

LICENCE FEDERALE Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire aux écuries de Champlong. Lors de l'inscription, l'utilisateur prend cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage.

HORAIRES

-Une demi-heure avant la séance, se présenter à l'entrée de l'écurie pour que le moniteur attribue un cheval ou poney. -Prévoir un quart d'heure avant et après la reprise pour assurer les soins, s'occuper de sa monture et ranger son matériel de sellerie.

ATTENTION, pour la bonne organisation des reprises, et le bien être des équidés, aucun équidé ne sera distribué à moins de 15minutes du début du cours. Les Clients pourront se voir refuser l'accès à la reprise en cas de retard et cela ne donnera pas droit à un bon de récupération.

Il est important que le cavalier établisse un lien avec le poney ou cheval attribué

Affectation des montures

L'enseignant(e) est seul(e) décisionnaire des montures affectées aux Clients pendant les reprises. Ces décisions sont prises en fonction de l'âge, de la taille, du poids et du niveau des Clients. Afin d'assurer le bien être des équidés (travail homogène), les cavaliers sont amenés à varier l'équidé.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

DISCIPLINE

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou des installations, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer les consignes de sécurité fixées. En tous lieux et toutes circonstances, les usagers sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers. Tout usager ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses cavaliers ou son personnel n'est admise. Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions : mise à pied, exclusion temporaire ou exclusion définitive.

Tout usager faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive. La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation des consignes de sécurité ou du règlement intérieur.

TENUE ET EQUIPEMENT

L'utilisateur de l'établissement équestre doit, pour monter à cheval ou à poney, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux paragraphes ci-dessous.

EQUIPEMENT

Pour des raisons de sécurité, le pantalon d'équitation ainsi que les bottes ou boots et chaps sont vivement conseillés. Les pantalons longs et chaussures fermées sont obligatoires. Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel équestre (selle, harnachement, matériel pédagogique...) mis à leur disposition dans le cadre de leur pratique et de le ranger correctement dans les lieux indiqués. Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour l'utilisateur et être conforme à la norme NF EN 1384. Des casques sont à votre disposition dans l'enceinte du club.

REGLES DE VIE DANS LA STRUCTURE

CONVIVIALITE Le club house du centre équestre est à votre disposition. Vous pouvez vous y retrouver entre cavaliers dans les horaires d'ouverture de l'établissement. Veuillez nettoyer les tables après utilisation .

Respect du matériel

Chacun(e) se doit de respecter le matériel mis à sa disposition et d'en prendre soin pour le bien-être des chevaux et poneys. Après chaque reprise, le matériel du poney/cheval doit être rangé à sa place et préalablement nettoyé pour être stocké propre, comme il suit : - les mors doivent être rincés dans un seau prévu à cet effet à l'entrée de la sellerie ; - les sangles doivent être brossées ; - les selles remises à leur place dans l'état dans lequel vous les avez trouvées en arrivant. Les aires de préparation doivent être balayés.

SECURITE

-Interdiction formelle de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du poney-club et du centre équestre. Des espaces fumeurs sont prévus sur le parking. L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle au regard de la réglementation en vigueur. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations. -Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site et sont strictement interdits à l'intérieur des locaux.. -Aucun jeu de ballon, vélo, trottinettes, poussettes dans les écuries, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement. -Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise. En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES

L'utilisateur ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement. L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial. Les informations nominatives recueillies aux accueils et sur le site internet sont destinées à l'usage du centre équestre.

L'équipe des écuries de Champlong est à votre disposition ; vous pouvez vous y retrouver entre Client. La convivialité nous tient à cœur alors n'hésitez pas à l'entretenir par des bonjours et des sourires à toute personne rencontrée.